

Les nouveaux quartiers prioritaires de Picardie dans le contexte national

En Picardie, 7,8 % des habitants vivent dans un quartier prioritaire, comme au niveau national. Néanmoins, cette proportion positionne la région au 7^e rang en raison du poids de quelques grandes régions. La géographie prioritaire est plus présente dans l'Oise où elle concerne 8,9 % de la population.

Le revenu médian dans les quartiers prioritaires picards se situe parmi les plus faibles de France, au 18^e rang des régions avec 8 680 par an et par UC, soit moins que dans le Nord-Pas-de-Calais (8 917).

Région globalement jeune, la Picardie se positionne à la première place pour la part des habitants âgés de moins de 14 ans au sein des nouveaux quartiers prioritaires (26 %). Cela résulte du fait que les familles nombreuses sont surreprésentées dans la géographie prioritaire picarde.

Bien qu'accueillant beaucoup de ménages de grande taille, la Picardie figure aussi parmi les régions où la part des familles monoparentales dans les quartiers prioritaires est plus élevée, au 6^e rang, en particulier dans la Somme. De plus, les parents isolés, très majoritairement des mères, cumulent fréquemment les situations de pauvreté, chômage, bas niveaux de formation, conditions de logement plus difficiles.

Gwénaëlle Baron, Martial Maillard, Insee

Un développement économique et social difficile

Depuis le 1^{er} janvier 2015, une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville est entrée en application. Fondée sur un zonage unique, les quartiers prioritaires, la géographie prioritaire a été redéfinie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Ces quartiers se substituent aux Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

En Picardie, 44 nouveaux quartiers prioritaires comptant 148 000 habitants

La nouvelle géographie prioritaire compte en Picardie 44 quartiers (*figure 1*). Répartis au sein de 23 communes, dont 12 dans l'Oise, 9 dans l'Aisne et 2 dans la Somme, ces quartiers comptent 148 000 habitants en 2011. Dans le cadre du dispositif précédent, les 21 ZUS de la région totalisaient 127 000 habitants en 2010. En France métropolitaine, les 1 296 quartiers prioritaires comptent plus de 4 900 000 habitants. Ainsi, la Picardie rassemble 3,0 % de la population en géographie prioritaire, proportion identique à son poids démographique.

Parmi les vingt-trois communes picardes de la nouvelle politique de la ville, six sont des communes entrantes : La Fère, Villers-Cotterêts, Pont-Sainte-Maxence, Clermont, Liancourt et Crépy-en-Valois. La commune de La Fère se différencie par une faible population, avec un peu plus de 3 000 habitants en 2011 et le revenu fiscal par unité de consommation (UC) le plus bas des communes picardes en géographie prioritaire (11 237 euros par an). À l'inverse, le revenu fiscal de la commune de Crépy-en-Valois est le plus élevé (19 640 euros) ; il est supérieur à la moyenne régionale qui se situe à 18 332 euros (*figure 1*).

1 Les 44 quartiers prioritaires en Picardie sont répartis sur 23 communes

Quelques caractéristiques des communes concernées par la politique de la ville

Département	Commune	Population	Revenu médian par UC	Nombre de quartiers prioritaires	Quartiers prioritaires
Aisne	Saint-Quentin	56 278	14 523	4	Europe, Faubourg d'Isle, Vermandois, Neuville
	Soissons	28 551	14 941	3	Presles, Saint-Crépin Ouest, Chevreux
	Laon	25 745	14 575	2	Champagne Moulin - Roux, Montreuil
	Château-Thierry	14 413	16 283	2	Blanchard, Vaucrises
	Tergnier	14 135	14 490	1	Roosevelt Rebequet
	Chauny	11 771	14 512	1	Quartier de la Résidence
	Villers-Cotterêts	10 411	17 138	1	Route de Vivières
	Hirson	9 365	12 683	2	Champ Roland et Bords de l'Oise, Gare et Verrière
Oise	La Fère	3 054	11 237	1	Quartier de l'Artilleur
	Beauvais	54 189	16 220	3	Argentine, Saint-Jean, Saint-Lucien
	Compiègne	39 517	17 876	3	Clos des Roses, La Victoire, Vivier Corax
	Creil	33 741	11 343	1	Les Hauts de Creil
	Nogent-sur-Oise	18 996	14 763	2	Les Rochers l'Obier, Les Côteaux
	Crépy-en-Valois	14 374	19 640	1	Quartier Kennedy
	Méru	13 650	16 019	1	Quartier de la Nacre
	Noyon	13 593	13 873	2	Beauséjour, Mont Siméon
	Montataire	12 626	13 429	1	Les Martinets
	Pont-Sainte-Maxence	12 263	17 238	1	Les Terriers
	Clermont	10 758	18 234	1	Les Sables
	Liancourt	7 207	17 329	1	Liancourt Les Abords du Parc
	Villers-Saint-Paul	6 274	16 647	1	Belle Vue Belle Visée
Somme	Amiens	133 327	16 227	6	Amiens Nord, Étouvie, Condorcet Philéas Lebesgue, Pierre Rollin, Les Parcheminiers, Marcel Paul Salamandre
	Abbeville	24 104	14 655	3	L'Espérance, Soleil Levant, Les Argillières

Source : Insee, DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2011, recensement de la population 2011

La structure de taille des quartiers prioritaires en Picardie est proche de celle de la France métropolitaine. Près d'un quartier sur deux compte moins de 2 000 habitants, un tiers de 2 000 à 4 000 habitants et un sur cinq plus de 4 000 habitants. Trois quartiers sont nettement plus peuplés que les autres : *Les Hauts de Creil* avec environ 21 000 habitants, *Amiens Nord* avec plus de 15 000 habitants et *Argentine* à Beauvais avec plus de 9 000 habitants.

La délimitation des quartiers prioritaires de la politique de la ville : un critère de revenu

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, portant réforme de la politique de la ville, vise à recentrer les moyens sur les zones les plus en difficulté. À ce titre, un critère unique de revenu est retenu pour définir ces nouveaux quartiers. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont continus et sans en-

clave. Ils sont situés en territoire urbain (unités urbaines de plus de 10 000 habitants) et se caractérisent par :

- une taille minimale de 1 000 habitants ;
- un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu médian par unité de consommation (RMUC) des habitants. Les quartiers retenus ont un RMUC inférieur à 60 % d'une moyenne pondérée du RMUC national (pour 70 %) et du RMUC de l'unité urbaine (pour 30 %). Cette valeur est le seuil de bas revenus de l'unité urbaine.

2 Un décrochage des revenus très marqué dans les quartiers prioritaires

Détermination des seuils de revenu médian par unité de consommation

Nom du quartier prioritaire	Département	Commune	Unité urbaine	RMUC du quartier prioritaire (1)	RMUC de l'unité urbaine (2)	Seuil de bas revenus de l'unité urbaine (3)	Écart entre le RMUC du quartier prioritaire et le seuil de bas revenus de l'unité urbaine (1) - (3)	Écart relatif du RMUC du quartier prioritaire et le RMUC de l'unité urbaine $100 \times [(1) / (2) - 1]$
Europe	Aisne	Saint-Quentin	Saint-Quentin	8 800	15 200	10 800	-2 000	-42
Faubourg d'Isle	Aisne	Saint-Quentin	Saint-Quentin	10 700	15 200	10 800	-100	-30
Neuville	Aisne	Saint-Quentin	Saint-Quentin	8 600	15 200	10 800	-2 200	-43
Vermandois	Aisne	Saint-Quentin	Saint-Quentin	7 100	15 200	10 800	-3 700	-53
Champ Roland et Bords de l'Oise	Aisne	Hirson	Hirson	7 500	12 900	10 400	-2 900	-42
Gare et Verrière	Aisne	Hirson	Hirson	10 100	12 900	10 400	-300	-22
Quartier de l'Artilleur	Aisne	La Fère	Tergnier	8 200	14 500	10 700	-2 500	-43
Roosevelt Rebequet	Aisne	Tergnier	Tergnier	7 300	14 500	10 700	-3 400	-50
Quartier de la Résidence	Aisne	Chauny	Chauny	7 000	16 100	11 000	-4 000	-57
Montreui	Aisne	Laon	Laon	8 100	15 400	10 900	-2 800	-47
Champagne Moulin - Roux	Aisne	Laon	Laon	6 200	15 400	10 900	-4 700	-60
Saint-Crépin Ouest	Aisne	Soissons	Soissons	9 800	16 200	11 000	-1 200	-40
Presles	Aisne	Soissons	Soissons	7 600	16 200	11 000	-3 400	-53
Chevreaux	Aisne	Soissons	Soissons	5 400	16 200	11 000	-5 600	-67
Route de Vivrières	Aisne	Villers-Cotterêts	Villers-Cotterêts	10 800	17 100	11 200	-400	-37
Blanchard	Aisne	Château-Thierry	Château-Thierry	8 600	17 800	11 300	-2 700	-52
Vaucrises	Aisne	Château-Thierry	Château-Thierry	8 900	17 800	11 300	-2 400	-50
Les Hauts de Creil	Oise	Creil	Creil	8 900	16 500	11 000	-2 100	-46
Les Martinets	Oise	Montataire	Creil	9 600	16 500	11 000	-1 400	-42
Les Côteaux	Oise	Nogent-sur-Oise	Creil	9 300	16 500	11 000	-1 700	-44
Les Rochers l'Obier	Oise	Nogent-sur-Oise	Creil	8 600	16 500	11 000	-2 400	-48
Belle Vue Belle Visée	Oise	Villers-Saint-Paul	Creil	10 800	16 500	11 000	-200	-35
Liancourt les Abords du Parc	Oise	Liancourt	Creil	10 400	16 500	11 000	-600	-37
Vivier Corax	Oise	Compiègne	Compiègne	9 400	19 200	11 500	-2 100	-51
Clos des Roses	Oise	Compiègne	Compiègne	9 400	19 200	11 500	-2 100	-51
La Victoire	Oise	Compiègne	Compiègne	11 100	19 200	11 500	-400	-42
Saint Jean	Oise	Beauvais	Beauvais	8 600	16 800	11 100	-2 500	-49
Saint Lucien	Oise	Beauvais	Beauvais	9 200	16 800	11 100	-1 900	-45
Argentine	Oise	Beauvais	Beauvais	9 400	16 800	11 100	-1 700	-44
Les Terriers	Oise	Pont-Sainte-Maxence	Pont-Sainte-Maxence	9 500	18 700	11 400	-1 900	-49
Quartier de la Nacre	Oise	Méru	Méru	9 100	16 000	11 000	-1 900	-43
Les Sables	Oise	Clermont, Agnetz	Clermont, Agnetz	10 000	20 800	11 800	-1 800	-52
Quartier Kennedy	Oise	Crépy-en-Valois	Crépy-en-Valois	11 000	19 600	11 600	-600	-44
Beauséjour	Oise	Noyon	Noyon	10 200	14 500	10 700	-500	-30
Mont Siméon	Oise	Noyon	Noyon	7 100	14 500	10 700	-3 600	-51
Étouvie	Somme	Amiens	Amiens	7 100	17 400	11 200	-4 100	-59
Pierre Rollin	Somme	Amiens	Amiens	10 700	17 400	11 200	-500	-39
Amiens Nord	Somme	Amiens	Amiens	7 700	17 400	11 200	-3 500	-56
Marcel Paul - Salamandre	Somme	Amiens	Amiens	7 800	17 400	11 200	-3 400	-55
Condorcet Philéas Lebesgue	Somme	Amiens	Amiens	9 500	17 400	11 200	-1 700	-45
Les Parcheminiers	Somme	Amiens	Amiens	10 800	17 400	11 200	-400	-38
Soleil Levant	Somme	Abbeville	Abbeville	6 000	15 300	10 800	-4 800	-61
L'Espérance	Somme	Abbeville	Abbeville	8 400	15 300	10 800	-2 400	-45
Les Argillières	Somme	Abbeville	Abbeville	10 500	15 300	10 800	-300	-31

Source : Insee, DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2011

Unités : €, %

Les écarts entre le seuil de bas revenus de l'unité urbaine et le revenu médian par unité de consommation des quartiers picards sont très variables (figure 2). Certains sont très proches du seuil comme *Faubourg d'Isle* à Saint-Quentin ou *Belle Vue Belle Visée* à Villers-Saint-Paul. D'autres se situent très en deçà : *Chevreux* à Soissons, *Soleil Levant* à Abbeville, *Champagne-Moulin Roux* à Laon ou *Étouvie* à Amiens.

Les écarts de revenu médian par UC entre les quartiers prioritaires et les unités urbaines englobantes sont considérables et traduisent bien les difficultés économiques auxquelles sont confrontées les habitants des quartiers. Ce décrochage dépasse presque toujours 30 % et atteint souvent 50 %, voire 67 % pour le quartier *Chevreux* de Soissons (figure 2).

Au sein d'une même unité urbaine, les revenus médians par UC sont parfois sensiblement différents entre quartiers prioritaires, de sorte que les écarts avec le revenu médian de l'unité urbaine englobante varient dans certains cas du simple au double dans une même agglomération. Ainsi, à Abbeville, cet écart se situe à -31 % pour le quartier des *Argillières* contre -61 % pour celui de *Soleil Levant*. Ces écarts sont également assez dispersés à Amiens. Ils le sont moins dans les principales agglomérations de l'Oise telles celles de Creil, Beauvais ou Compiègne (figure 2). En effet, les revenus

y sont plus homogènes entre quartiers prioritaires, et ces agglomérations ne comptent pas de quartiers où les revenus médians sont particulièrement faibles. L'éventail des revenus est large entre les quartiers prioritaires de Picardie. La distribution des revenus médians par unité de consommation s'étend de 5 400 € au quartier *Chevreux* de Soissons à 11 100 € au quartier *La Victoire* de Compiègne, soit du simple au double (figure 3). Sauf exception, les quartiers qui n'étaient pas classés en ZUS ni concernés par un CUCS se situent dans la fourchette haute des revenus des quartiers. Le revenu médian par unité de consommation y atteint au moins 9 500 euros, comme au quartier *Les Terriers* de Pont-Sainte-Maxence. Cet aspect correspond à la volonté de réaffirmer, dans la politique de la ville, la prise en compte des contrastes urbains, c'est-à-dire des écarts de développement entre le quartier et le reste de son environnement, quitte à accorder une moindre place au niveau absolu de revenus des ménages.

Cependant, parmi les neuf quartiers entrant en géographie prioritaire, le quartier de *l'Artilleur* de La Fère se différencie par un revenu médian nettement plus faibles de 8 200 €.

Au sein des villes, des écarts de revenus variables entre les quartiers prioritaires et les autres

Le décrochage de revenus entre les zones en géographie prioritaire et l'agglomération

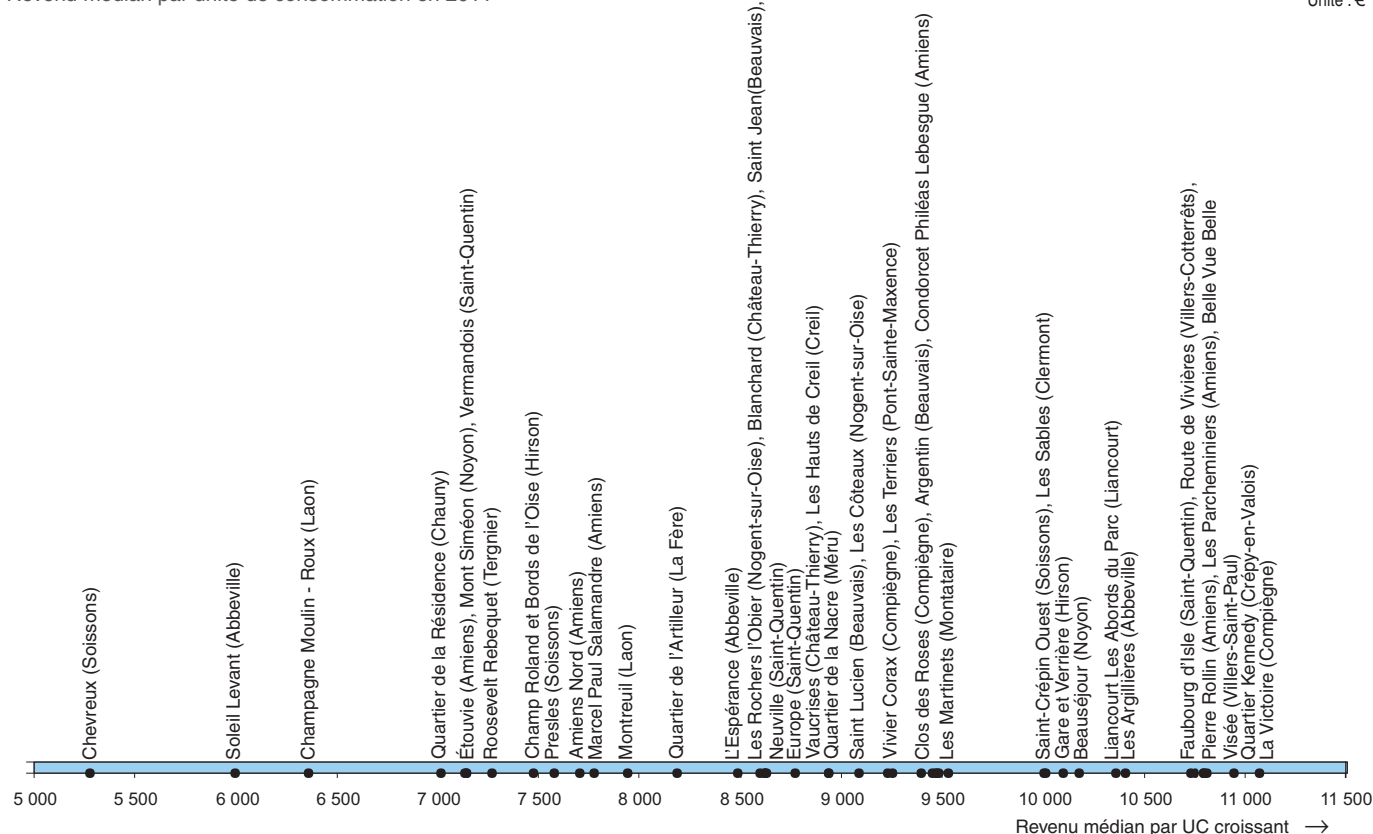
englobante est variable selon les villes (figure 4). En 2011, le revenu médian par UC dans l'ensemble des quartiers prioritaires de l'unité urbaine d'Hirson se situe 4 500 € en deçà de celui de l'unité urbaine prise dans sa globalité. Cet écart est également inférieur à 7 000 € dans les unités urbaines de Saint-Quentin, Tergnier, Villers-Cotterêts, Noyon ou Méru. Il est plus marqué ailleurs, et atteint 10 800 € dans l'unité urbaine de Clermont. Il dépasse 9 000 € dans les unités urbaines d'Amiens, Compiègne, Pont-Sainte-Maxence ou Chauny (figure 4).

Le décrochage plus contenu dans les unités urbaines de Saint-Quentin, Tergnier et Noyon s'explique par un revenu médian de l'ensemble des habitants plutôt faible. Dans le cas de Villers-Cotterêts, le niveau supérieur des revenus des résidents des zones prioritaires explique ce moindre décrochage. À l'inverse, cet écart de revenus est plus important pour Compiègne ou Clermont du fait du niveau plus élevé des revenus de l'ensemble de la population. Dans le cas d'Amiens, cette situation tient au contraire à un niveau médian des revenus particulièrement faible dans les quartiers prioritaires.

Les quartiers prioritaires de Picardie possèdent des caractéristiques démographiques, économiques et sociales qui les différencient au sein de la géographie prioritaire nationale. Ces particularités sont susceptibles de conduire à privilégier certains axes dans les le-

3 Des revenus médians des quartiers prioritaires relativement dispersés

Revenu médian par unité de consommation en 2011



©IGN - Insee 2015
Source : Insee, DGFIP, ICPV-RFL 2011

viens de politique publique, que ces derniers relèvent directement ou non de la politique de la ville : aide aux familles, parcours scolaires, aides aux logements, rénovation urbaine, insertion professionnelle...

Une proportion d'habitants dans les quartiers prioritaires dans le premier tiers des régions

En 2011, 7,8 % des Picards vivent dans un quartier prioritaire, comme au niveau métropolitain. Cette proportion positionne la Picardie au 7^e rang des régions, mais avec des disparités entre les départements. Cette part est plus élevée dans l'Oise (13^e département) où 8,9 % de la population réside dans un quartier prioritaire (figure 5). Elle l'est moins dans l'Aisne et la Somme, mais ces deux départements se placent néanmoins dans le premier tiers des départements de métropole (respectivement 24^e et 31^e).

Au niveau national, la part des habitants résidant dans un quartier prioritaire est plus élevée dans le bassin parisien, le Nord-Pas-de-Calais, la Marne et l'Aube, un ensemble de départements limitrophes de l'Est (Haut-Rhin, Territoire de Belfort et Doubs), le Rhône, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. Le Centre et l'Ouest de la France sont moins concernés. À l'Est d'une diagonale Le Havre – Montpellier les départements qui comptent les plus grandes agglomérations ont proportionnellement plus d'habitants vivant en quartier prioritaire. Cette proportion est particulièrement forte en Seine-Saint-Denis (39,6 %), dans le Val d'Oise (18,5 %), dans les Bouches-du-Rhône (16,1 %) ou le Nord (14,3 %).

Un revenu médian parmi les plus faibles de France

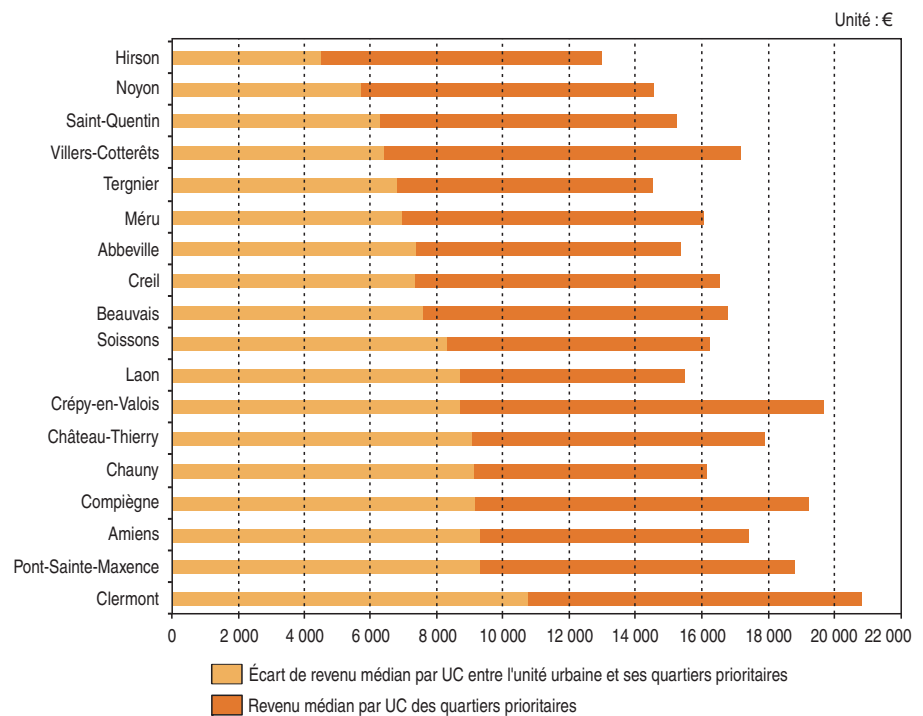
La Picardie figure parmi les régions dont le revenu médian par unité de consommation des résidents des quartiers prioritaires s'avère le plus modeste avec 8 680 € par an, au 18^e rang, devant la Champagne-Ardenne (8 596 €), PACA (8 471 €), le Limousin (8 376 €) et le Languedoc-Roussillon (7 616 €). Ce revenu médian est supérieur dans le Nord-Pas-Calais (8 917 €). Les résidents des quartiers prioritaires franciliens (10 960 €) et aquitains (10 053 €) disposent des revenus médians les plus élevés (figure 6).

Une dispersion des revenus médiane en Picardie

La Picardie se positionne de façon médiane pour la dispersion des revenus des habitants des quartiers prioritaires, au 10^e rang (figure 7). De façon générale, l'hétérogénéité de ces revenus est plus importante dans les régions où ils sont les plus bas et notamment en Limousin, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon et PACA ; et inversement. La Picardie fait ex-

4 À Amiens, les revenus sont plus en retrait au sein des quartiers prioritaires que dans les autres villes picardes

Écart de revenu médian par UC entre l'unité urbaine et ses quartiers prioritaires en 2011



Source : Insee, DGFiP, revenus fiscaux localisés des ménages 2011

Lecture : en 2011, dans l'unité urbaine de Clermont, l'écart de revenu médian annuel par unité de consommation entre l'ensemble de l'unité urbaine et les quartiers prioritaires atteint 10 800 €. En effet le revenu médian annuel par unité de consommation s'établit à 10 000 € dans les quartiers prioritaires contre 20 800 € dans l'ensemble de l'unité urbaine.

ception à ce schéma avec, dans les quartiers prioritaires, des revenus plus faibles mais qui le sont globalement pour tous les ménages, d'où une dispersion assez contenue des situations sociales.

Au plan national, un décrochage des revenus dans les plus grandes unités urbaines

Les écarts de revenus entre les quartiers prioritaires et les autres parties des villes sont conséquents, en lien direct avec le critère de délimitation des zones en géographie prioritaire.

Selon les villes, ces écarts varient suivant la faiblesse des revenus des quartiers prioritaires, mais aussi de la richesse relative des zones adjacentes. Néanmoins, le décrochage des revenus dans les quartiers par rapport aux unités urbaines englobantes ne revêt pas une acuité particulière en Picardie (figure 8). En effet, parmi les 87 unités urbaines au sein desquelles ce décrochage dépasse 9 500 €, seule celle de Clermont est picarde.

Dans une perspective nationale, les écarts les plus larges s'observent notamment dans les plus grandes unités urbaines et en particulier dans la plupart des capitales régionales. En effet, ces agglomérations concentrent les actifs les plus qualifiés, et donc les mieux rémunérés. Les revenus médians par unité de

consommation y sont donc particulièrement élevés. Les revenus médians des quartiers prioritaires de ces villes se situent plus dans la tendance nationale, de sorte que l'écart des revenus est ici plus marqué qu'ailleurs. Ainsi, les unités urbaines de Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Montpellier, Bordeaux, Nantes, Rennes, Rouen, Orléans, Dijon, Clermont-Ferrand et Limoges ou encore Grenoble, Nice et Tours figurent dans les 60 premiers rangs sur 297 unités urbaines comportant des quartiers en politique de la ville, avec des écarts supérieurs à 9 500 € (figure 8).

Un décrochage des revenus moins marqué dans l'unité urbaine d'Amiens

L'écart est moins ample au sein de l'unité urbaine d'Amiens, qui se place au 100^e rang, à 9 300 €, devant celles de Lille, Reims et Caen. Le revenu médian par UC n'y dépasse pas 8 100 € dans les quartiers prioritaires, ne positionnant l'agglomération qu'au 250^e rang parmi 297 unités urbaines. Par ailleurs, l'unité urbaine d'Amiens se place au dernier rang des capitales régionales pour le revenu médian de l'ensemble de la population.

En dehors de celle de Lille, le positionnement des plus grandes unités urbaines du Nord-Pas-de-Calais est spécifique. Les unités urbaines de Douai-Lens, Béthune et Va-

lenciennes figurent parmi celles où le décrochage des revenus dans les quartiers prioritaires est le moins marqué. Il y est inférieur à 6 500 € car ces villes sont peu aisées dans leur ensemble.

Le décrochage des revenus des quartiers prioritaires par rapport à l'ensemble de l'agglomération décroît quand la taille des unités urbaines diminue. Au niveau national, il atteint en moyenne 9 800 € dans celles de plus de 150 000 habitants contre 8 100 € pour les moins de 50 000 habitants.

L'unité urbaine de Creil affiche un décrochage de 7 400 €, écart le moins élevé après celui de Maubeuge parmi les agglomérations de 100 000 à 150 000 habitants. Au sein de la tranche de taille de 50 000 à 100 000 habitants, parmi les agglomérations picardes, le décrochage ne dépasse la moyenne de cette classe que dans l'unité urbaine de Compiègne, globalement plutôt aisée. Les agglomérations de Saint-Quentin et Beauvais se situent en deçà de cette moyenne, du fait d'un revenu médian en retrait pour l'ensemble de la population.

Parmi les agglomérations de moins de 50 000 habitants, les unités urbaines de Soissons, Laon, Château-Thierry et Chauny, toutes axonnaises, présentent des décrochages plus marqués en raison de la faiblesse des revenus dans leurs quartiers prioritaires. La même situation s'explique à l'inverse par des revenus plutôt élevés en dehors des quartiers prioritaires dans les unités urbaines, toutes isariennes, de Clermont, Pont-Sainte-Maxence et Crépy-en-Valois.

Le décrochage des revenus est moins marqué qu'en moyenne dans les unités urbaines d'Abbeville, Noyon, Tergnier, Hirson et Méru car l'ensemble de la population y est moins aisé que dans des villes comparables. Dans le cas de Villers-Cotterêts, ce moindre écart de revenu intra-urbain résulte du niveau plus élevé des revenus dans les quartiers prioritaires.

5 Dans l'Oise, 9 % de la population vit dans un quartier prioritaire

Part de la population vivant dans les quartiers prioritaires par département en 2011

Aisne : 7,2 %
Oise : 8,9 %
Somme : 6,5 %
Picardie : 7,8 %
France métropolitaine : 7,8 %

En %
18
9
6
3

©IGN - Insee 2015
Source : Insee, DGFIR, ICPV-RFL 2011

6 La Picardie au 18^e rang des régions pour le revenu médian dans les quartiers prioritaires

Revenu médian par unité de consommation dans les quartiers prioritaires par région en 2011

Picardie : 8 681 €
France métropolitaine : 9 635 €

En euros
10 960
9 850
9 160
9 020
8 680
7 610

©IGN - Insee 2015
Source : Insee, DGFIR, ICPV-RFL 2011

7 La Picardie au 10^e rang des régions pour la dispersion des revenus dans les quartiers prioritaires

Dispersion* des revenus par unité de consommation dans les quartiers prioritaires par région en 2011

Picardie : 117 %
France métropolitaine : 111 %

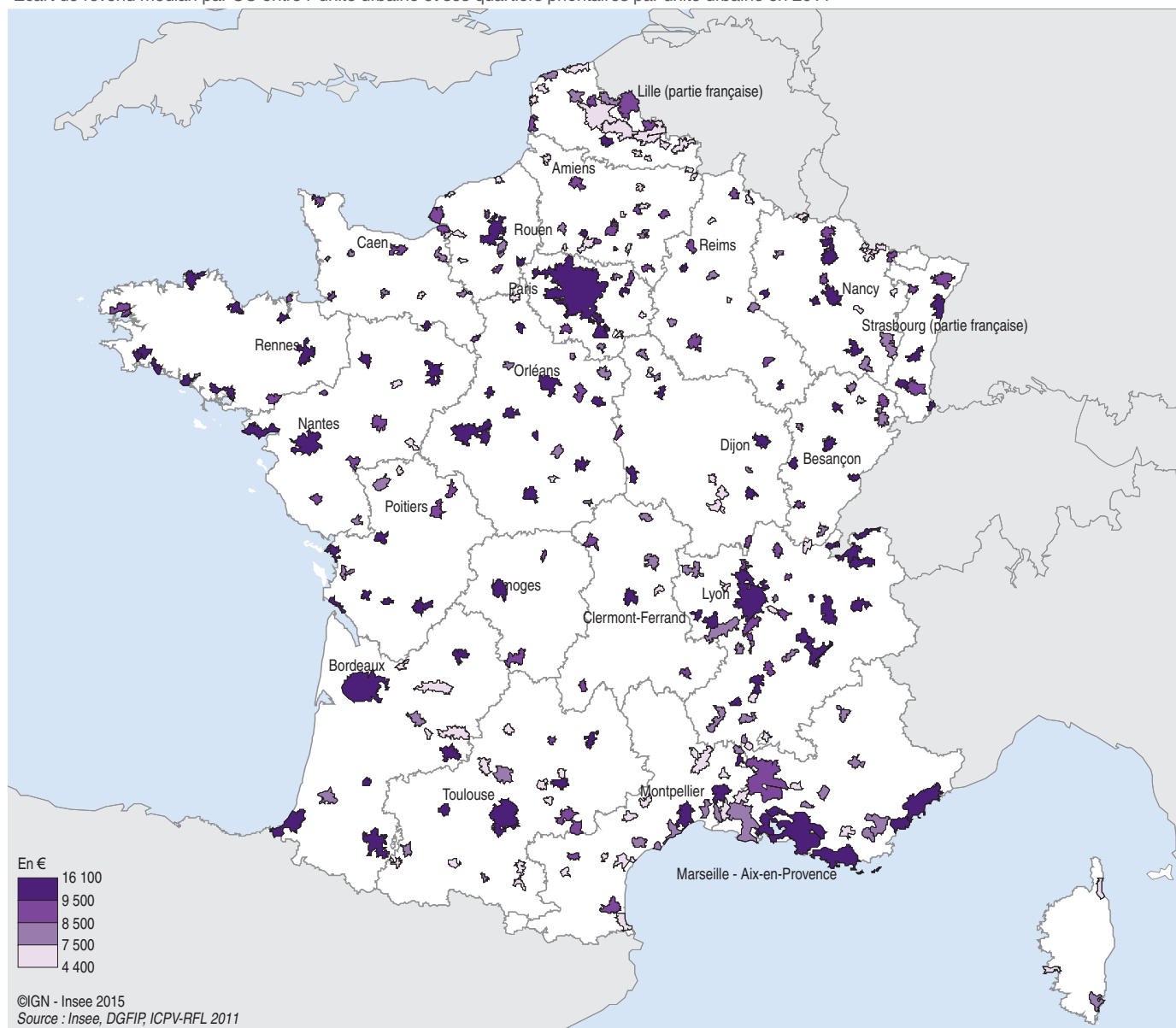
En %
145,7
127
119
114
110
99

©IGN - Insee 2015
Source : Insee, DGFIR, ICPV-RFL 2011

* Cet indicateur est l'écart entre le 3^e et le 1^{er} quartile rapporté à la médiane.

8 L'unité urbaine de Clermont, seule agglomération de Picardie parmi les plus touchées par le décrochage des revenus au sein des quartiers prioritaires

Écart de revenu médian par UC entre l'unité urbaine et ses quartiers prioritaires par unité urbaine en 2011



La Picardie au 6^e rang des régions pour le tC aux de bas revenus

Le taux de bas revenus est égal à la part des revenus par unité de consommation inférieurs à un certain seuil en 2011. Ce seuil est le premier décile de la distribution par personne des revenus par UC dans l'ensemble des unités urbaines comprenant une ZUS ou un nouveau quartier prioritaire au niveau national, calculé en 2011.

La Picardie se positionne au 6^e rang des régions pour le taux de bas revenus dans les quartiers prioritaires, mais avec des disparités internes (*figure 9*). En effet, les quartiers prioritaires de l'Oise sont plus épargnés (74^e rang des départements), tandis que ceux de la Somme et de l'Aisne sont plus fortement touchés (10^e et 13^e).

Le taux de bas revenus dans les quartiers prioritaires est le moins élevé en Île-de-France

élargie à l'Oise et au Loiret, et dans une zone qui déborde de Rhône-Alpes. La Seine-Saint-Denis, département globalement le plus pauvre de France métropolitaine ne se situe qu'au 87^e rang pour la part de bas revenus dans les quartiers prioritaires. La forte prévalence de la pauvreté dans ce département s'explique par la part importante de la population vivant en quartiers prioritaires dans ce département (39,6 %).

Le taux de bas revenus dans les quartiers prioritaires est particulièrement élevé dans une zone au centre de la France remontant jusqu'à l'Orne et aux Ardennes, ainsi que sur le pourtour méditerranéen.

La première région pour la jeunesse des habitants

Considérés globalement, les quartiers prioritaires picards sont les plus jeunes de France. Ils comptent 25,6 % d'habitants âgés de

moins de 14 ans contre 24 % au niveau métropolitain. Les jeunes de cette tranche d'âge sont surreprésentés dans les quartiers prioritaires, leur poids démographique dans l'ensemble de la Picardie étant de 18,4 %. Cette jeunesse de la population en géographie prioritaire est due à l'Oise et à la Somme, qui se positionnent respectivement aux 6^e et 10^e rangs des départements. Ce trait est moins marqué dans l'Aisne (43^e rang), département en retrait de la moyenne métropolitaine (*figure 10*).

La carte de France de la part des moins de 14 ans dans les quartiers prioritaires présente des grands blocs départementaux. Cette proportion est plus élevée dans le Bassin parisien, le Nord, le Nord-Ouest, le couloir rhodanien et l'Alsace. Elle est plus faible ailleurs.

Cette jeunesse de la population des quartiers prioritaires constitue donc un enjeu fort en

Picardie, et rappelle la nécessité de politiques publiques appropriées notamment de lutte contre le décrochage scolaire et de formation professionnelle.

Des ménages de plus grande taille

La Picardie figure au 2^e rang des régions pour la taille moyenne des ménages dans les quartiers prioritaires (2,63 personnes par ménage) après l'Île-de-France (3,03 personnes par ménage). L'Oise présente une situation francilienne avec 2,86 personnes par ménage, au 7^e rang des départements (figure 11). La Somme se situe au 20^e rang et l'Aisne au 44^e. La carte nationale de la taille moyenne des ménages est, logiquement, proche de celle de la part des moins de 14 ans.

La Picardie se place au 2^e rang pour la part des ménages de 6 personnes ou plus dans les quartiers prioritaires (7 %), après l'Île-de-France (10,8 %). Cette spécificité des grands ménages est due à l'Oise (8^e) et la Somme (19^e). L'Aisne est beaucoup moins concernée, au 43^e rang avec 4,6 % de ménages de 6 personnes ou plus dans les quartiers prioritaires (figure 12).

Au plan national, l'Oise, la Somme et le Nord font partie d'un croissant entourant l'Île-de-France par l'Ouest et allant jusqu'au Loiret-Cher, composé de départements qui comptent davantage de grands ménages au sein des quartiers. L'Alsace forme un second bloc territorial selon ce critère; le Rhône, l'Isère et les deux départements savoyards un troisième; ainsi que les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, les Alpes-Maritimes et la Corse-du-Sud.

Cette présence particulière des familles nombreuses dans la géographie prioritaire picarde requiert des politiques publiques en la matière. Malgré des logements plus grands en moyenne, les familles nombreuses, notamment celles ayant au moins quatre enfants, sont davantage confrontées au surpeuplement. Enfin, ces familles restent plus fréquemment confrontées à la pauvreté, même si la redistribution sociale et fiscale réduit les écarts de niveau de vie avec les autres familles.

Des ménages plus souvent monoparentaux

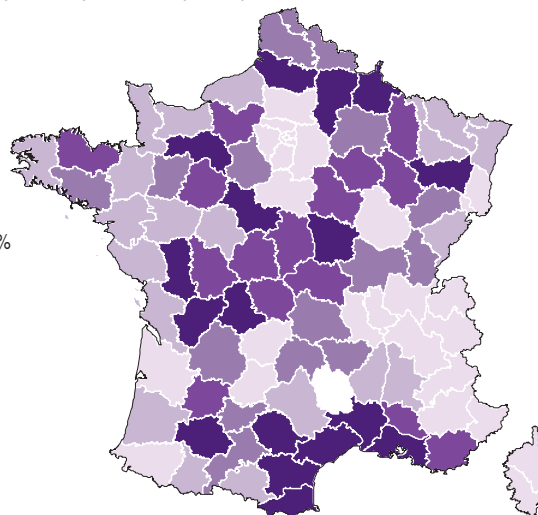
Parallèlement, la Picardie est une des régions où la proportion des ménages monoparentaux dans les quartiers prioritaires est la plus élevée (6^e rang). Cette situation est plus fréquente dans la Somme (14^e département) et l'Aisne (21^e rang), mais un peu moins dans l'Oise (34^e rang) (figure 13). Les ménages monoparentaux sont proportionnellement plus nombreux dans certains départements de l'Ouest et du Sud-Ouest, ainsi qu'en Champagne-Ardenne et dans la Meuse. Ils le sont moins dans la plupart des

9 Plus de bas revenus dans les quartiers prioritaires de la Somme et de l'Aisne

Taux de bas revenus dans les quartiers prioritaires par département en 2011

Aisne : 37,6 %
Oise : 29,4 %
Somme : 38,4 %
Picardie : 33,8 %
France métropolitaine : 29,4 %

En %
46,4
37
34
32
30
19,4



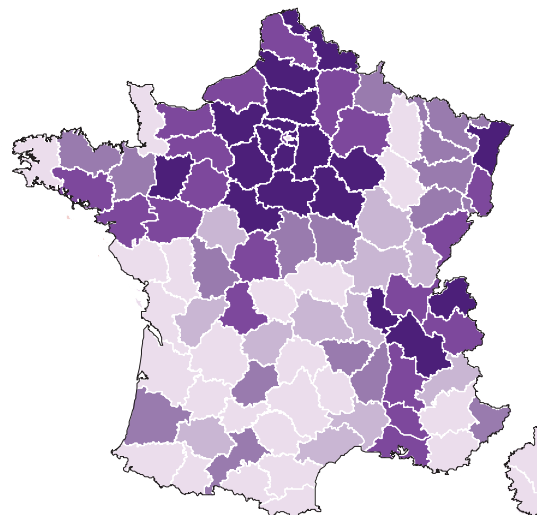
©IGN - Insee 2015
Source : Insee, DGFIP, ICPV-RFL 2011

10 Plus de jeunes dans les quartiers prioritaires de l'Oise et de la Somme

Part des moins de 14 ans dans les quartiers prioritaires par département en 2011

Aisne : 23,2 %
Oise : 26,7 %
Somme : 25,9 %
Picardie : 25,6 %
France métropolitaine : 24,0 %

En %
28,7
24
23
22
21
13,4



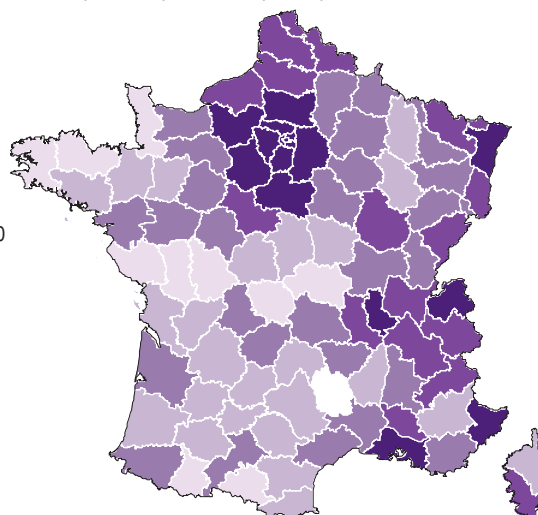
©IGN - Insee 2015
Source : Insee, DGFIP, ICPV-RFL 2011

11 Une plus grande taille moyenne des ménages dans les quartiers prioritaires de l'Oise

Taille moyenne des ménages dans les quartiers prioritaires par département en 2011

Aisne : 2,33
Oise : 2,86
Somme : 2,60
Picardie : 2,63
France métropolitaine : 2,60

En nombre
3,4
2,6
2,4
2,2
2
1,6



©IGN - Insee 2015
Source : Insee, DGFIP, ICPV-RFL 2011

départements franciliens, l'Eure, la région toulousaine, l'extrême Sud-Est et du Puy-de-Dôme à la Savoie.

L'importance de la monoparentalité au sein des quartiers prioritaires picards comporte des enjeux de politiques publiques. Ces parents, très majoritairement des mères, cumulent fréquemment les difficultés : pauvreté, chômage, bas niveaux de formation, conditions de logement plus difficiles... Les politiques publiques dédiées interviennent notamment au travers de l'Allocation pour les parents isolés (API) et d'avances sur pensions alimentaires. Au delà, la tendance est de favoriser l'accès à l'emploi, par le biais de formations professionnelles, d'allocations de garde d'enfants ou de contrats aidés, entre autres.

Des ménages plus fréquemment locataires

La Picardie est la 4^e région pour la part de ménages locataires au sein des quartiers prioritaires. Cette proportion est proche dans la Somme et l'Aisne (respectivement 93,5 % et 89,1 %) mais les rangs sont plus éloignés (10^e et 46^e). Au niveau national, cette proportion est généralement plus forte dans la partie nord de la France (*figure 14*).

Une mobilité résidentielle moins fréquente

La Picardie figure parmi les régions où la mobilité résidentielle des habitants des quartiers prioritaires est la moins forte (*figure 15*). Fin 2011, 45,5 % des ménages occupaient leur logement depuis moins de 5 ans. Cette mobilité résidentielle n'est inférieure qu'en Île-de-France (41,0 %) et en PACA (36,5 %). Elle atteint 56,4 % dans le Languedoc-Roussillon. Plus fréquente dans certains départements du Sud de la France et dans les Vosges, elle l'est moins dans l'Oise et le Pas-de-Calais.

Concernant des locataires, cette faible mobilité résidentielle exprime un problème de gestion du parc immobilier, dont le parc social. Elle serait moins gênante s'agissant de propriétaires et pose la question de l'accès au logement social de jeunes ménages précaires, notamment dans l'Oise.

Une contrainte d'espace plus forte dans les logements

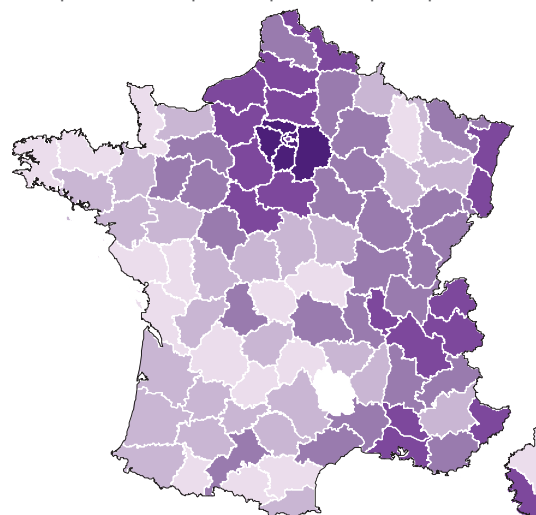
La Picardie constitue l'une des trois régions où les habitants des quartiers prioritaires disposent individuellement le moins d'espace dans les logements (*figure 16*) : la moitié d'entre eux dispose de moins de 30,5 m², devant l'Alsace (29 m²), PACA (27,5 m²) et l'Île-de-France (23,5 m²). Elle se situe néanmoins dans la moyenne française du fait du poids de l'Île-de-France et de PACA. Cette situation se rencontre principalement

12 Dans l'Oise 9 % des ménages des quartiers prioritaires comptent au moins 6 personnes

Part des ménages de 6 personnes ou plus dans les quartiers prioritaires par département en 2011

Aisne : 4,6 %
Oise : 8,8 %
Somme : 6,5 %
Picardie : 7,0 %
France métropolitaine : 6,9 %

En %
13,5
9
5,5
4
3
1



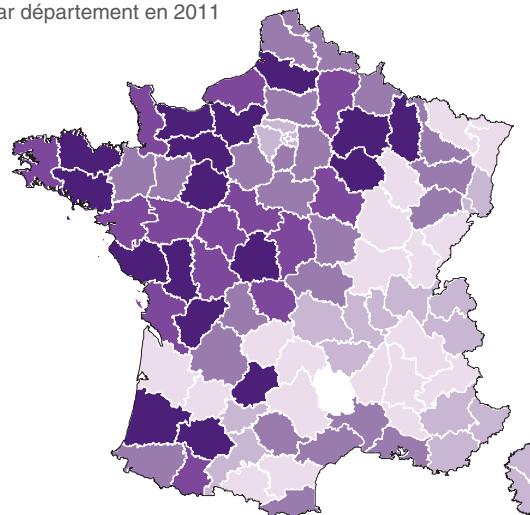
©IGN - Insee 2015
Source : Insee, DGFIP, ICPV-RFL 2011

13 Plus de ménages monoparentaux dans les quartiers prioritaires de la Somme et de l'Aisne

Part des ménages « monoparentaux avec jeunes enfants uniquement » dans les quartiers prioritaires par département en 2011

Aisne : 8,6 %
Oise : 7,8 %
Somme : 8,8 %
Picardie : 8,3 %
France métropolitaine : 6,9 %

En %
10,5
8,7
7,9
7
6,3
3,5



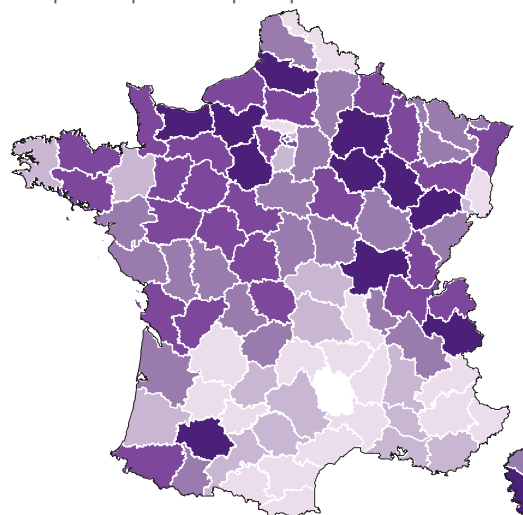
©IGN - Insee 2015
Source : Insee, DGFIP, ICPV-RFL 2011

14 Les quartiers prioritaires de la Somme comptent 94 % de locataires

Part des ménages locataires dans les quartiers prioritaires par département en 2011

Aisne : 89,1 %
Oise : 92,2 %
Somme : 93,5 %
Picardie : 91,6 %
France métropolitaine : 86,4 %

En %
98,9
93
90
87
83
72



©IGN - Insee 2015
Source : Insee, DGFIP, ICPV-RFL 2011

dans les quartiers prioritaires du sud de l'Oise (agglomération creilloise, Méru) qui affichent des surfaces médianes comparables à la moyenne francilienne. À l'inverse, l'espace individuel est plus large dans les quartiers axonnais où elle dépasse souvent 34 m².

Au plan national, les habitants des quartiers prioritaires disposent individuellement de plus d'espace dans les régions situées à l'Ouest d'une diagonale Le Havre-Marseille, à l'exception de la Champagne-Ardenne mieux lotie.

Un chômage indemnisé plus présent

La Picardie est la 4^e région pour la part des ménages vivant en géographie prioritaire qui reçoivent au moins une allocation chômage, hors Revenu de Solidarité Active (figure 17). Cette proportion est supérieure dans l'Oise (9^e rang) alors que le taux de chômage y est moins élevé que dans l'Aisne (15^e rang) ou la Somme (28^e rang). Les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires de l'Oise sont donc plus souvent indemnisés, probablement parce qu'ils sont moins éloignés du marché du travail.

Au plan national, cette proportion est moins élevée dans la plupart des départements compris dans un carré au Sud-Ouest de la Saône-et-Loire (figure 17).

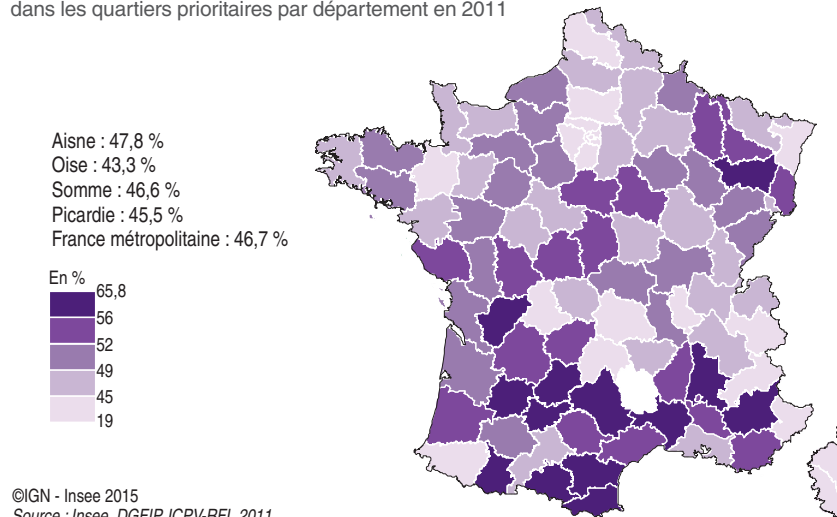
Cette géographie du chômage dans les quartiers prioritaires est très différente de celle du taux de chômage. L'extrême Nord de la France et le pourtour méditerranéen restent au niveau métropolitain les deux territoires les plus touchés par le chômage, ainsi que la Haute-Normandie et certains départements du Sud-Ouest, l'Allier, le Cher, les Vosges, la Meuse, l'Aube ou la Seine-Saint-Denis. Pourtant, la part des ménages qui reçoivent au moins une allocation chômage est plutôt basse sur le pourtour méditerranéen ou dans les Ardennes, département dont le taux de chômage est élevé. La plupart des départements à l'Ouest du Bassin parisien et du tiers Est de la France qui ont une part de ménages recevant des allocations chômage élevée présentent des taux de chômage plus favorables que la moyenne nationale.

Ce constat suggère au moins deux interprétations :

- dans les départements à fort chômage, le chômage est moins circonscrit aux résidents des quartiers prioritaires ;
- et/ou les chômeurs résidant dans les quartiers prioritaires sont moins fréquemment indemnisés car ce sont davantage des jeunes n'ayant jamais travaillé et donc sans droits à l'assurance chômage ou durablement éloignés du marché du travail et par conséquent ayant épuisé leurs droits à l'indemnisation. ■

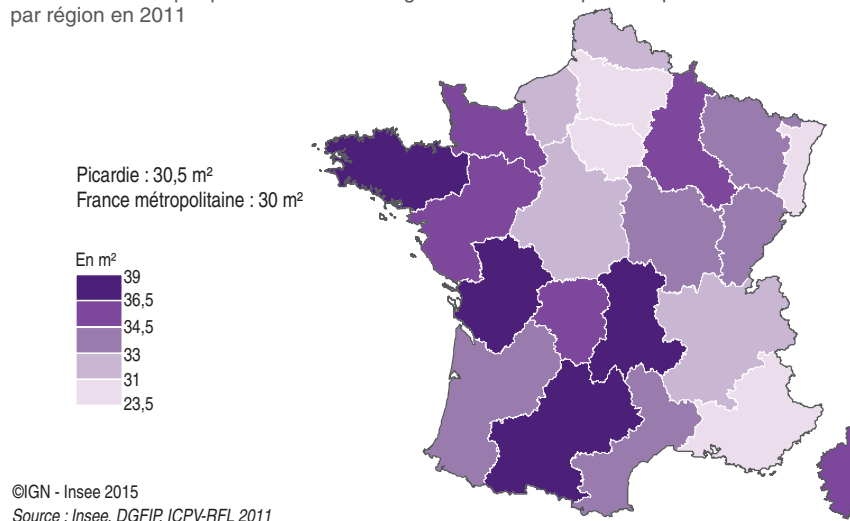
15 Moins de mobilité résidentielle dans les quartiers prioritaires de l'Oise

Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans dans les quartiers prioritaires par département en 2011



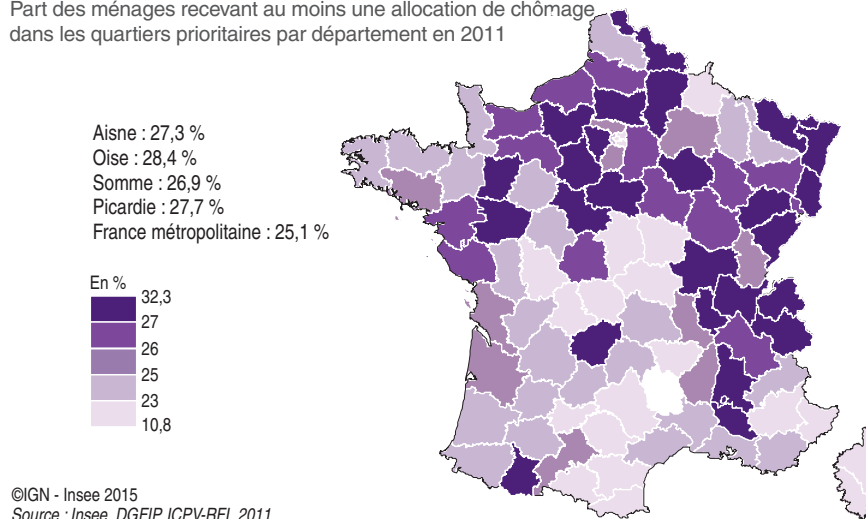
16 Une contrainte d'espace plus forte dans les logements des quartiers prioritaires picards

Surface médiane par personne dans les logements dans les quartiers prioritaires par région en 2011



17 Les ménages des quartiers prioritaires picards plus souvent bénéficiaires d'allocations de chômage

Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage dans les quartiers prioritaires par département en 2011



Données complémentaires

Indicateurs sur les quartiers prioritaires par région en 2011

Nom de la région	Revenu par UC médian en 2011	Premier quartile du revenu par UC en 2011	Troisième quartile du revenu par UC en 2011	Indicateur de dispersion du revenu par UC en 2011*	Part des bas revenus**	Part des moins de 14 ans	Taille moyenne des ménages	Part des ménages de 6 personnes ou plus	Médiane de la surface du logement par personne	Part des ménages « monoparentaux avec jeunes enfants uniquement »	Part des ménages locataires	Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans	Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage
Île-de-France	10 960	6 388	17 264	99,2	22,1	25,6	3,03	10,8	23,5	5,9	85,8	41,0	23,8
Champagne-Ardenne	8 596	3 658	14 328	124,1	35,1	23,1	2,29	4,3	34,5	8,4	94,1	49,4	25,7
Picardie	8 681	4 170	14 341	117,2	33,8	25,6	2,63	7,0	30,5	8,3	91,6	45,5	27,7
Haute-Normandie	8 937	4 324	14 549	114,4	32,5	24,7	2,55	6,2	31,5	8,9	93,3	50,0	28,1
Centre	8 814	4 394	14 417	113,7	32,5	24,7	2,43	5,6	32,5	7,9	91,0	50,4	27,9
Basse-Normandie	9 084	4 133	14 943	119,0	32,9	22,6	2,19	3,5	35,0	9,0	92,7	48,7	26,0
Bourgogne	9 020	4 505	14 540	111,2	31,8	22,8	2,33	4,4	34,0	7,1	90,7	49,4	25,9
Nord-Pas-de-Calais	8 917	4 056	14 760	120,0	33,3	24,3	2,56	6,1	31,0	7,3	83,5	46,9	26,3
Lorraine	9 144	4 410	14 806	113,7	32,0	21,8	2,39	4,5	33,0	7,1	88,3	50,5	25,6
Alsace	9 265	4 877	15 211	111,5	30,1	24,2	2,63	6,2	29,0	6,5	86,2	46,7	27,8
Franche-Comté	9 157	4 619	14 707	110,2	31,2	22,8	2,38	4,8	33,5	6,7	88,2	49,5	26,9
Pays de la Loire	9 371	4 334	15 218	116,1	31,9	23,2	2,22	3,9	35,0	8,5	90,3	49,0	26,9
Bretagne	9 348	4 334	15 218	116,4	31,9	21,9	2,10	3,2	38,5	8,3	87,8	47,5	24,3
Poitou-Charentes	8 794	3 226	14 868	132,4	36,3	21,3	2,03	3,0	39,0	8,9	91,1	53,0	23,2
Aquitaine	10 053	5 015	15 960	108,9	28,9	20,6	2,19	3,4	34,0	7,0	88,0	50,9	24,9
Midi-Pyrénées	9 122	4 102	15 300	122,7	33,5	20,8	2,19	4,0	36,5	6,7	84,4	52,9	24,3
Limousin	8 376	3 139	14 716	138,2	37,4	23,5	2,29	4,8	35,5	7,6	88,3	46,9	23,1
Rhône-Alpes	9 845	5 457	15 562	102,6	27,0	24,3	2,58	6,2	31,0	6,0	87,0	47,1	26,8
Auvergne	9 177	4 124	15 239	121,1	33,4	20,9	2,16	3,5	38,0	6,5	84,9	46,2	21,6
Languedoc-Roussillon	7 616	2 847	13 947	145,7	40,7	21,6	2,28	4,7	33,0	7,1	80,6	56,4	23,3
Paca	8 471	3 789	14 574	127,3	35,7	22,9	2,58	6,6	27,5	6,7	82,8	48,1	23,8
Corse	10 895	5 776	16 935	102,4	25,3	14,7	2,22	2,8	34,5	5,2	90,7	36,9	14,0
France métropolitaine	9 635	4 968	15 643	110,8	29,4	24,0	2,60	6,9	30,0	6,9	86,4	46,7	25,1
Rang de la Picardie	18	13	20	10	6	1	2	2	19	6	4	20	4

Source : Insee, DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2011

Unités : €, %, m²

Note :

* L'indicateur de dispersion du revenu par unité de consommation mesure l'écart entre le 3^e et le 1^{er} quartile rapporté à la médiane du revenu par unité de consommation.

** Le taux de bas revenus est égal à la part des revenus par unité de consommation inférieurs à un certain seuil en 2011. Ce seuil est le premier décile de la distribution par personne des revenus par UC dans l'ensemble des unités urbaines comprenant une ZUS ou un nouveau quartier prioritaire au niveau national, calculé en 2011.

*** La part des ménages « monoparentaux avec jeunes enfants uniquement » est la part des ménages fiscaux comprenant une et une seule personne d'au moins 14 ans et au moins une personne de moins de 14 ans.

**** La part des ménages recevant au moins une allocation de chômage est exclusive du RSA.